



MONSEIGNEUR CHAPELLE.

DECLARATION

DE

L'Archevêque de la Nouvelle-Orléans, délégué apostolique aux Philippines.

Presse Associée

Washington, 23 octobre.—Monseigneur Chapelle, archevêque de la Nouvelle-Orléans et délégué apostolique aux îles de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines, a fait à la Presse Associée pour publication la déclaration suivante:

En réponse à l'allégation faite par le général Funston dans un discours prononcé devant les étudiants de l'Université de Stanford, quand il a dit que si le Congrès chassait tous les moines et confisquait toutes les propriétés de l'Eglise le fond de l'insurrection disparaîtrait dans une semaine, et que les habitants de l'île de Luçon étaient sous la domination de l'Eglise, je juge utile de faire la déclaration publique suivante:

«Sachant ce que je sais, de sources les plus autorisées, de l'esprit large et loyal du général Funston, je ne crois pas que ses paroles aient été correctement rapportées. Il peut avoir dit que les insurgés demandent cela comme condition de la paix, mais je ne peux pas croire qu'il ait dit comme l'expression de ses propres sentiments. Par expérience je sais combien il est facile d'être mal interprété. Tout ce que je peux dire, si le général Funston a parlé ainsi, c'est qu'il a montré une profonde ignorance de l'œuvre accomplie par les ordres religieux dans cet archipel.

Mais la forme même de cette allégation démontre clairement qu'elle n'émane pas d'un homme aussi bien informé que le général Funston sur les affaires de l'île de Luçon.

Il est cité comme ayant dit: «Les habitants de Luçon sont entièrement sous la domination de l'Eglise.»

Maintenant, comment cela est-il possible, quand chaque prêtre, à l'exception de quelques natifs, dans l'île de Luçon, en dehors de Manille, est prisonnier de insurgés. Depuis dix-huit mois cet état de choses existe, et trois cent

cinquante religieux endurent des tortures sans nom dans les donjons des insurgés. Ce fait étant établi, il m'est difficile de comprendre comment les îles peuvent être sous l'influence des moines. Il me semble que c'est justement le contraire.

Que les insurgés aient posé comme une des conditions de paix l'expulsion des religieux et la confiscation au profit des insurgés de toutes les propriétés des églises, c'est un fait bien connu; mais les fonctionnaires du gouvernement nous disent—et je le sais d'autres sources dignes de foi—que les insurgés ne représentent qu'une seule des quatre-vingt-cinq tribus de l'archipel. Les sentiments exprimés par les insurgés à l'égard des moines et des propriétés des églises ne peuvent pas être considérés comme les sentiments du grand corps des natifs, pas plus qu'ils ne peuvent être considérés comme les sentiments des natifs envers notre peuple et notre gouvernement.

Ce que les natifs ont et ce qu'ils possèdent, ils le doivent aux religieux. Par eux, ils ont été sauvés de la sauvagerie et ils ont été soumis à l'influence bénie et purifiante du Christianisme. D'eux, ils ont été instruits non seulement dans les écoles mais dans les champs et les ateliers, ils ont appris les divers métiers qui sont aujourd'hui les sources de leur prospérité.

M. Peyton, l'agent de l'Association épiscopale des missions étrangères, nous dit que ces natifs constituent le peuple le plus moral et le plus religieux sur la surface du globe.

Alors, les hommes qui les ont éduqués ne peuvent pas être des hommes comme certains gens à l'esprit étroit voudraient nous le faire croire.

Le révérend docteur Abel, un missionnaire protestant écossais, déclare aussi que le peuple entier de l'archipel des Philippines a été maintenu dans la foi catholique par les religieux espagnols, et qu'il en est résulté une amélioration extraordinaire dans leur état social. Et il continue en montrant que si quelque doute de cette amélioration, il est facile de la rendre évidente en comparant les natifs chrétiens avec leurs voisins du même sang, les Moros fanatiques.

En ce qui concerne la confiscation des propriétés, vous pouvez aussi bien parler de la confiscation des propriétés des Astor, des Vanderbilt et autres millionnaires, qui ont, avec les années, augmenté d'une façon si étonnante.

Il y aurait autant de droit et de justice dans un cas que dans l'autre.

Les propriétés des ordres religieux ont été acquises par le moyen ordinaire de l'achat, et elles ont naturellement augmenté dans le cours de quatre siècles; et si l'on doit ajouter aux biens des protestants, aussi nombreux qu'ils sont, toutes ces propriétés servent à l'amélioration du bien-être des natifs et à leur élévation morale.

Un ancien consul anglais, un protestant, écrivant à ce sujet, dit:

C'est au moyen de ces propriétés que les moines ont introduit l'agriculture et les habitudes d'une vie sédentaire parmi des tribus originellement nomades. C'est au moyen de ces propriétés que les moines ont habitué les natifs à vivre dans des villages et ont introduit parmi eux les arts de la vie civilisée. C'est au moyen de ces propriétés qu'ils ont obtenu le pouvoir de les décider à travailler avec une certaine régularité et une certaine méthode—les grandes sauvegardes contre un retour à leur état primitif de sauvagerie.

Les natifs, dit-il, ont, de rares exceptions, besoin d'une tutelle sans laquelle ils retomberaient dans les coutumes de leurs ancêtres, une tutelle que personne ne peut mieux exercer que les religieux. Dans les encintes des monastères se trouvent des ateliers de charpentiers, des forges, des tileries, des briqueteries, etc., dans lesquels les natifs apprennent les métiers. Les villages construits autour d'eux ont un aspect plaisant de bien-être et de contentement, en contraste frappant avec les villages restés païens et incivilisés.

D'ici peu, je partirai pour les Philippines, où je procéderai personnellement à une enquête sur toutes les accusations portées contre les ordres religieux au sujet de leurs titres de propriétés, etc.

Justqu'à présent où j'aurai terminé mes travaux, je me refusai, comme les gens bien pensants des Etats-Unis, à admettre comme des faits les opinions de messieurs dont l'expérience antérieure et le manque d'occasions d'arriver aux faits réels ne justifient pas leurs déclarations au sujet de ministres de la religion catholique, les capacités intellectuelles et l'état moral et social des habitants de l'archipel étant considérés comme des faits indiscutables par les esprits justes et sensés. Et leurs opinions ne peuvent conséquemment pas être prises comme un exposé exact d'un état de choses existant dans les Philippines, sur lequel le gouvernement des Etats-Unis pourrait prudemment et équitablement baser sa politique à l'égard de cet archipel.

L'Eglise ne demande que la justice, et je n'appuierai pas la retenue d'un pouce de terrain n'étant pas légitimement possédé.

Un mot, maintenant, sur autre sujet. J'apprends qu'on dit que le but de ma visite à la Maison Blanche, samedi dernier, était de protester contre la profanation et la mise à sac d'églises dans les Philippines. Ce n'était pas le cas. Au sujet du pillage et de la profanation d'églises, je suis informé par une personne des paroles de laquelle je ne peux pas douter, que ces actes n'ont pas été commis par nos soldats américains, mais par des insurgés et des Chinois.

Signé: P. L. CHAPELLE, Archevêque de la Nouvelle-Orléans, délégué apostolique.

La fièvre jaune dans l'armée

Ce n'est pas le nombre des victimes de la fièvre jaune qui effraie, mais la soudaineté de l'attaque et la rapidité avec laquelle elle vous emporte. Un homme est bien et fort à 6 p. m. à 4 p. m. il est à l'article de la mort; à 8 p. m. il est mort, et à 9 p. m. il est enterré. Il en est de même de mille autres hommes qui, apparemment en bonne santé, travaillent tous les jours, puis au moment où on s'y attend le moins, sont pris d'une fièvre générale. Le corps se refroidit, et il finit quelquefois par tomber en chancelant sur le sang, tout en se débattant et en essayant de se débarrasser de la fièvre. Le docteur Bowman Ritter est chargé de l'enterrement. Il écrit la dysenterie, l'indigestion, la constipation, la malaria, la fièvre en frisson et les fièvres intermittentes.

L'EPILEPSIE JACKSONIENNE.

La lutte dans laquelle les Jacksoniens se sont si maladroitement engagés, il y a un mois, et qui doit, dans quelques jours, inévitablement finir en queue de poisson, avait, pendant un instant, provoqué l'indignation chez les gens sérieux; mais le temps a fait son œuvre, et voilà que nous passons maintenant par toute la gamme des émotions. Nous en sommes aujourd'hui à la pitié, demain nous en serons au rire, car on voit déjà le burlesque poindre à l'horizon.

L'organe stupéfié des Jacksoniens vient d'être en proie à de si cruelles hautées que hier matin il avait convulsion sur convulsion. Quoique l'a la n'a pu se défendre d'un sentiment de pitié. Rien, en effet, n'est plus hideux et pitoyable qu'un épileptique dont les mâchoires s'entre-choquent, les muscles de la face s'agitent et exécutent les grimaces les plus horribles. Le sang qui s'échappe de sa langue déchirée se mêle à une bave écumeuse qui coule par les commissures des lèvres.

Le pauvre organe est atteint d'une épilepsie dont les attaques sont si fréquentes, que s'il n'en sent pas, il lui faudra longtemps pour regagner ses forces, lui qui n'en a que de factices, celles que donne l'état aviné. Pourvu, pour lui, qu'il échappe aux vomissements et aux évacuations alvines; n'est-il pas assez navré de déjà?

La superbe manifestation des démocrates hier soir a dû l'éclaircir; elle lui servira de sujet, espérons-le, et lui permettra de changer de scie, car depuis un mois il nous chante sur la seule corde qu'il ait à son violon, cette chanson devenue vieille: Honnet gouvernement!

Ce bon gouvernement, qu'il se rassure, le peuple le lui donnera, mais c'est dans le camp de la démocratie qu'il l'ira choisir.

UN VOILE QUI LAISSE TRANSPARENT LA FLÉTRISURE.

La faction jacksonienne a commis tant de malices depuis qu'elle est sortie de sa chrysalide, qu'elle ne se compte plus.

Elle se trouve dans le moment dans une situation très fautive, très périlleuse même: un de ses candidats les plus importants M. Ivy Kittridge vient d'être marqué au front d'une indélébile flétrissure.

Kittridge du haut de son tréteau, l'autre soir, s'est permis de lancer de la boue à la face de M. Davey; il se doutait peu qu'à son tour il allait en recevoir et qu'il en resterait sali à tout jamais.

M. Davey, les preuves en main, l'a accusé d'avoir été chassé de l'Université Tulane pour avoir copié mot pour mot le manuscrit d'un collègue, sur lequel il avait mis la main d'une façon irrégulière.

Grande tut la consternation des Jacksoniens au coup de massue que recevait leur candidat, et quel candidat! celui qui, s'il était élu, aurait à poursuivre, devant les Tribunaux tous les mécréants, aurait à demander au nom de la Société, le châtiement des violeurs de ses lois. Kittridge est resté huit jours

sous le coup de sa flagellation, quand enfin il s'est décidé à tenter une démarche auprès de M. Davey, laquelle démarche a eu pour résultat la correspondance qu'on a lue dans les journaux.

M. Kittridge déclare que ce qu'il a dit de M. Davey est absolument faux — untrue —; M. Davey répond que ce qu'il a dit de M. Kittridge est incorrect. Au lieu de passer cet incident malheureux sous silence, les journaux jacksoniens ont parlé et ont fait transparaître la flétrissure sous le voile de telle sorte que M. Davey, dans un élan de générosité, a bien voulu la couvrir.

Un article DE "L'INTERIM".

Sous le titre de "Notre Paroisse", nous lisons dans le dernier numéro de L'Interim, de St-Jacques, un article auquel nous empruntons les lignes suivantes:

La semaine dernière, en faisant notre chronique habituelle, nous commettons l'erreur historique la plus impardonnable, et la plus anti-américaine qu'il soit possible de commettre.

Ne disions-nous pas que la Nouvelle-Orléans avait été fondée en 1818, sur la rive gauche du Mississippi, sur l'emplacement du village indien Tchoutouchoua, et par un nommé Bienville, une espèce de canadien-français?

Et ce n'est pas non plus, la Nouvelle-Orléans en 1815, avec ses Tennesiens, ses Kentuckiens et ses braves Créoles louisianais du major Plauché, sauva des Anglais, nos "bons cousins" d'aujourd'hui, tout au moins ceux du Président McKinley.

Car la Nouvelle-Orléans n'existait pas à cette époque. C'est en 1862, le 30 avril, que la Nouvelle-Orléans fut fondée par le major-général Benjamin Butler, un guerrier très illustre.

Car tout ce qui existe avant n'existe pas ou ne devait exister. C'est au moins ce que pensent certains Jacksoniens de la Nouvelle-Orléans actuelle, qui, étant au croquerait des Anglo-Saxons par un nom de Smith, de Wolf, de Fox, de Lamb ou tout autre, prétendent qu'ils ne peuvent pas voter pour M. Paul Capdevielle, un Français!!!

Bien que plusieurs d'entre nous puissent être lunatiques, aucun de nous pourtant ne descend de la lune, et si nous ne sommes pas Indiens ou Chocotaws, nous descendons d'Européens, de Français, d'Anglais, d'Espagnols, d'Allemands, etc.; et nous croyons qu'il en est un peu de même dans les autres Etats de l'Union américaine. Les Yankees de la Nouvelle-Angleterre ne sont "Yankées" que parce que les Indiens ne pouvaient pas prononcer correctement le mot "English", peut-être aussi à cause de quelques qualités fort rares.

Mais n'ayons point honte de nos origines, qui sont très naturelles, et de nos pères et de nos ancêtres, qui furent honorables. L'histoire de la Louisiane a des noms français, louisianais et créoles qui sont illustres. Lisez Charles Gayarré et vous verrez que la Louisiane n'est pas plus l'œuvre de Benjamin Butler que l'œuvre de Andrew Jackson lui-même.

Et croyez-vous, d'après certains Know-Nothing de l'Anglo-saxonisme et du jacksonisme, qu'il faille absolument avoir des Anglo-Saxons comme aïeux pour être bon Américain, c'est-à-dire

homme intelligent, éclairé, honnête, libre, aimant son pays et remplissant tous les devoirs que l'homme doit remplir?

De telles distinctions dans les titres à l'américanisme ne sont-elles pas ridicules, grossières et odieuses; et pensez-vous que le démocrate Jackson lui-même les eut jamais faites, lui qui disait que tout homme a deux patries, la sienne d'abord et la France ensuite?

Car Jackson, voyez-vous avec toute sa rudesse et sa franchise sans compter ses autres qualités valait un million de fois mieux que tous les myrmidons qui empruntent son nom à cette heure.

Car Jackson n'a jamais su mentir. Mais si les proscriptions du know-nothingisme anglo-saxon pouvaient avoir raison, et s'il fallait absolument s'appeler Smith, Wolfe, Fox ou Flower—en français de comédie La Fleur—pour être maire de la Nouvelle-Orléans, est-ce que Beauregard, revenant parmi nous—aurait le droit d'être citoyen et alderman? Et pourquoi non? Et si j'ajoute Pourquoi Villeré, A. B. Roman, Mouton et Hébert furent-ils gouverneurs de la Louisiane?

Puis, avec autant de logique et de libéralisme, et bien que la Constitution de Jefferson s'y oppose, comme les Créoles sont presque tous catholiques, pourqu'on ne déclare-t-on pas que le catholicisme est un crime et qu'on ne le traiterait pas comme les Créoles comme les Anglais ont traité les Acadiens?

Les races doivent elles se poursuivre partout dans l'éternité des temps? ... Nous laissons cette pensée à la méditation de ceux qui font la philosophie de l'histoire.

Toutefois, s'il n'est point criminel d'être Américain et Louisianais, comme aussi catholique, avec des aïeux qui furent Français, et comme un Créole n'est point un mécréant ou un misérable parce qu'il s'appelle Mouton au lieu de Sheep, Roman au lieu de Romance, Beauregard au lieu de Flower, et si les milliers de Bourgeois de notre paroisse, par exemple, doivent continuer à s'appeler Bourgeois et non Burgliers, il est pourtant, dans leur propre intérêt, un reproche que l'on peut faire aux Créoles de la Louisiane, même deux.

Le premier est de trop s'effacer devant le premier Anglo-Saxon venu, mauvais ou bon comme si le fait de ne parler qu'anglais était une supériorité. Et quel anglais! Est-ce au moins un anglais de haute civilisation et un maître de simple grammairie? "Be dog" ...

Le second reproche est de se faire monoglotte, c'est-à-dire d'abandonner et presque de répudier la langue des ancêtres; comme si le Créole, parlant et écrivant l'anglais aussi bien que n'importe quel "scholar" de Philadelphie ou de Boston, où l'on parle du nez, n'avait pas, avec la langue française, la supériorité d'un homme possédant deux langues de haute civilisation. La langue anglaise elle-même serait-elle une langue sans la langue française? Les jarretières de la comtesse Salisbury. "Honnit soit qui mal y pense!"—paraient français au roi Edouard III.

Mais quittons la Nouvelle-Orléans, où l'on ne veut plus parler français malgré les généreux efforts de l'Athénée Louisianais, et sauvons-nous même, car si le chien jaune n'y mord pas, les balles y sifflent et les discours y pleuvent, se valant peut-être. Et nous savons bien, du reste, que Sir Walter Denègre, huché sur le cheval de bronze du général Jackson, ne le fera point trotter, ni même hennir. Ce diable de cheval est rétif.

Légende controuvée.

Une légende veut que les dernières paroles prononcées par Goethe aient été: Licht! mehr Licht! (De la lumière! encore de la lumière!). Or, il paraît que cette légende, comme tant d'autres, est controuvée.

Dans la Tagelike Rundschau, le docteur Gerloff raconte une visite qu'il a faite, en 1881, à Walther Goethe, le petit-fils du grand poète, dans la maison de Goethe, de Weimar, qui, à cette époque, n'était pas encore accessible au grand public.

Walther Goethe, raconte M. Gerloff, me fit voir d'abord le bureau de travail de son grand-père. Ensuite il me prit par la main et me conduisit jusqu'au seuil de la chambre où est mort l'auteur de Faust et là, à voix basse, me raconta les détails des derniers jours de la vie de son grand-père.

—Regardez, me dit-il, la façon dont le soleil éclaire ce plafond et le reflet verdâtre que les rayons y produisent. Trois jours avant sa mort, grand-père, demanda à revoir ce phénomène, et comme la croisée était obstruée par un épais rideau, il dit: Licht! mehr Licht!

«La sottise des hommes en a fait ses dernières paroles. Et pourtant il a dit bien d'autres choses encore avant de mourir.» Encore une légende qui s'en va. C'est dommage.

UNE LOI IMPORTANTE CONCERNANT LES ALIÉNÉS.

De fortes amendes sont imposées à tout qui vendent des articles aliénés contenant des ingrédients malsains.

La loi suivante a été passée devant la Législature du Missouri à sa dernière session, et mise en vigueur le 20 Août, 1899.

SECTION 1. Il sera illégal pour toute personne ou corporation faisant affaires en ce Etat, de manufacturer, vendre ou offrir en vente aucun article, préparation ou composé devant être employé ou destiné à servir à la préparation d'aliments, dans lequel article, préparation ou composé il entre de l'arsenic, du calomel, du bismuth, de l'antimoine ou de l'ain.

SECTION 2. Toute personne violant les stipulations de cet acte sera trouvée coupable d'infraction à la loi et sera, sur conviction, mise à l'amende de non moins de cent dollars, qui seront versés au profit de l'arsenic, du calomel, du bismuth, de l'antimoine ou de l'ain.

L'opération de la loi sera maintenue contre les poudres de levain de boulangerie, contenant de l'alun. Mais la manufacture ou la vente de tout article alimentaire ou article destiné à servir de préparation aux aliments, qui contiendra les substances classées malsaines, par la loi—soit par l'Arsenic ou l'Alun—sera absolument défendue.

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.

Le tour du monde en 80 jours.

Rien de bien étonnant, à l'heure qu'il est, dans cette entreprise de faire "le tour du monde en 80 jours", en l'exécute en moins de temps que cela aujourd'hui. Mais, ce qui est toujours nouveau et va vieillir pas, c'est le parti qu'on a su tirer l'auteur et le talent qui y ont déployés les interprètes. Tout le monde connaît, à la Nouvelle-Orléans, les aventures de Phineas Fogg et de son illustre et fidèle compagnon, l'étonnant Passe-Partout. Tout l'attrait de la représentation repose donc sur la valeur des artistes, tels que M. Wm Farman, Wm H. Murdock, Thos. J. Keogh. Plusieurs artistes même sont obligés de jouer deux rôles différents. Il a fallu prendre ce parti pour ne pas livrer au hasard certains rôles secondaires, mais très importants. Notons qu'il n'y a pas

Feuilleton

DE

L'Abelle de la N. O.

44 Commencé le 21 août, 1899

DETRESSE MATERNELLE.

PAR HENRI GERMAIN.

DEUXIÈME PARTIE.

MONSIEUR DU SURIN.

VICOMTE!

Suite.

de Marcel ne lui disait rien qui vaille.

—Vous êtes le dernier venu et certainement, monsieur, continua-t-il en désignant le filleul de Mme de Presles, a des habitudes et des droits d'ancienneté qui sont toujours respectables.

—Toutes ces phrases son inutiles, interrompit sèchement Marcel, je ne demande à personne de s'épouser mes idées.

Et je ne sollicite en aucune façon les sympathies nouvelles, n'étant pas disposé à donner la mienne. M. Georges sera libre d'agir ici comme il lui conviendra, sans s'occuper de ce que j'en pense.

Ces quelques mots prononcés durement, en même temps que Marcel dardait un regard assuré, presque de défi, sur Monseigneur du Surin, impressionnèrent la comtesse de Presles, et stupéfièrent en même temps Monseigneur du Surin, qui ne s'attendait pas à cette réplique.

Quant à Dufresne, il se promit d'étudier très sérieusement ces nouvelles difficultés qui surgissaient inopinément, et de conseiller son complice, dont il redoutait toujours les imprudences ou les légèretés, suivant ses dénégations réfléchies.

le déjeuner servi, pour le rompre.

—Votre bras, monsieur Georges? demanda Mme de Presles en s'approchant du jeune drôle.

Mais, ignorant de cet usage mondain, et d'ailleurs fort ennuyé de la tournure désagréable que prenaient les événements, Monseigneur du Surin demeura immobile, sans comprendre.

Dufresne, attentif à tout, s'avavançait déjà lorsque Marcel, le devançant brusquement, entra dans la comtesse en disant d'un accent dédaigneux:

—Ces messieurs sont dépayés! ...

En même temps, d'un sourire et d'un coup d'œil ironique, il parut narguer les deux complices, très gênés.

—Compliments, monsieur, répliqua vivement Dufresne, les dents serrées par une rage concentrée, vous avez infiniment d'esprit!

Ce cher Georges, continua-t-il, est tout simplement un brave garçon; il n'est certainement pas de force à lutter avec vous sur ce terrain-là, cher monsieur.

Restent les autres! ... conclut-il avec un accent de menace dans la voix qui n'échappa point à l'attention aiguë de Marcel.

—Très bien, ceci peut s'expliquer facilement et quand monsieur Georges voudra, dit à son tour le filleul de Mme de Presles, relevant ainsi prestement ses lèvres de déf, contem-

plètement le visage de Marcel, et dans les paroles acerbes de Dufresne.

—Allons, allons, messieurs, intervint la comtesse de Presles, suppliante et digne à la fois, faut-il que ce soit moi qui vous rappelle à vos devoirs de galanterie et de bienséance?

Il est vraiment étrange que, vous connaissez à peine, que vous échangez de si singuliers propos en ma présence; propos que rien, d'ailleurs, ne peut justifier jusqu'à présent.

—Vous avez raison, marraine, acquiesça Marcel souriant, nos aménités sont déplacées ici, nous les conserverons pour un autre lieu plus propice, et quand nous serons seuls.

Je vous demande pardon, et, comme je tiens à ce que ces messieurs sachent ce que doit être un homme bien élevé, je vais le leur montrer.

En même temps, et comme il se trouvait devant la table dressée dans la salle à manger, il attendit que Mme de Presles se fût assise, ainsi que ses invités.

Puis il se mit alors à remplir, avec une bonne grâce très affectée les quelques verres de maître de maison dont la comtesse, depuis longtemps, lui avait dévolu l'autorité.

Grâce à cette diplomatie féline, également observée par Dufresne et Mme de Presles, le repas fut pris sans incident et revêtit une apparence de cordialité qui put un instant faire croire

à la noble femme que tout s'arrangerait au gré de ses désirs momentanés.

Mais lorsque le café fut dégusté, Marcel se leva d'un air décidé, offrit aussitôt un cigare à Monseigneur du Surin et, d'un ton significatif qui n'admettait pas de refus, il lui dit:

—Venez donc faire un tour de parc, cher monsieur, nous causerons un peu.

—Si vous voulez, répliqua sèchement le complice de Dufresne qui devina sans peine l'intention de Marcel.

Le Foinard, très perplexe, se demandait s'il allait accompagner les deux jeunes gens, désireux de prévenir un conflit semblant inévitable et qui devait être fort préjudiciable à ses intérêts particuliers.

Mais la comtesse le retint en quelques mots.

lement d'en arriver à l'explication pressentie.

Eufin, Marcel s'arrêta le premier, au milieu d'une sorte de carrefour boisé, et sans donner à son compagnon le temps de se reconnaître, il commença durement, omettant à dessein les formules de politesse:

—Vous avez deviné, n'est-ce pas, que j'avais à vous parler!

—Parfaitement, sans cela je ne vous aurais pas suivi, répliqua Monseigneur du Surin sur le même ton.

—Bien. Je vais donc aller droit au but.

—Faites; j'attends.

—Je commence par vous dire que, en réalité, je ne sais qui vous êtes exactement.

Ma marraine m'a bien raconté vaguement, hier soir, une histoire plus ou moins invraisemblable, pour me prévenir de votre arrivée et de votre séjour au Roc, mais voilà tout.

—C'était l'important, peut-être même Mme de Presles eût-elle pu se dispenser de vous prévenir, répliqua vertement Monseigneur du Surin, oubliant en l'absence de Dufresne de ses recommandations prudentes.

—Je ne le pense pas.

Au surplus, cela importe peu; prévenu ou non, rien n'aurait été modifié aux sentiments que vous m'avez inspirés à première vue, et que je ne veux pas dissimuler.

Et ces sentiments sont tels que